

ANNEXE B

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec



Communiqué de presse

TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION DANS LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT UN PROJET DE PLUS GRANDE ENVERGURE SOUS LE SIGNE DE L'INNOVATION

Rivière-du-Loup, le 31 juillet 2012 – Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confirmé aujourd'hui un investissement du gouvernement du Québec d'un maximum de 11 478 342 \$ dans un projet de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER), dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Cette aide financière s'ajoute à une contribution fédérale maximale de 4 061 318 \$, provenant du Fonds pour l'infrastructure verte. Cette annonce s'est déroulée en présence du député fédéral de Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière, secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et secrétaire parlementaire pour les Langues officielles, M. Jacques Gourde, du député de la circonscription de Rivière-du-Loup et adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Jean D'Amour, du président de la SEMER et maire de Rivière-du-Loup, M. Michel Morin, du directeur général de Gaz Métro Solutions Transport (GMST), M. Jean-Pierre Noël, et de nombreux partenaires.

Grâce à l'aide consentie, la SEMER pourra se doter d'installations capables de traiter efficacement les matières organiques de différentes sources et de les transformer en un carburant renouvelable : le biométhane. Le projet de la SEMER est une version bonifiée de celui qui avait été proposé, initialement, en 2010. Il permettra de traiter les matières résiduelles organiques de la population des MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska, des Basques, de La Haute-Gaspésie, de La Mitis et de La Matapédia, soit plus de 118 000 personnes. Le coût total du projet s'élève maintenant à 27,6 M\$.

« Les futures installations seront dotées d'un équipement à la fine pointe de la technologie, ce qui permettra une valorisation optimale des matières résiduelles traitées. La région de Rivière-du-Loup deviendra ainsi une référence pour toutes les municipalités désireuses d'améliorer leur gestion des matières résiduelles organiques et de contribuer à l'effort gouvernemental visant la valorisation de 60 % de ces matières sur notre territoire. J'espère que l'initiative de la SEMER sera imitée par de nombreuses organisations similaires à travers le Québec », a déclaré le ministre Arcand.

Les nouvelles installations seront situées sur le terrain du lieu d'enfouissement technique (LET) de Rivière-des-Vases, à Cacouna. On estime à 25 742 tonnes la quantité de matières organiques qu'elles pourront traiter annuellement. Cela représente une réduction

d'émissions de CO₂ d'environ 8 800 tonnes par année. Le projet permettra aussi, en combinant le captage déjà réalisé du biométhane émis par le LET, la production de 3 millions de mètres cubes de biométhane par année, qui seront ensuite liquéfiés pour approvisionner le réseau de la Route bleue de Gaz Métro. D'ailleurs, aux fins de l'annonce, une citerne cryogénique de gaz naturel liquéfié (GNL) a été livrée sur place par un camion d'une filiale de Transport Robert, lui-même alimenté par GNL, ce qui réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de près de 25 %. Rappelons que, dans le cadre du projet de la Route bleue et conformément à son engagement à contribuer à la protection de l'environnement, Transport Robert a établi un partenariat avec Gaz Métro afin que ses véhicules à carburant de remplacement soient alimentés par GNL.

« Je suis heureux de constater que la région se démarque ainsi sur la scène environnementale. Protéger l'environnement, c'est également préserver la qualité de vie des citoyens. La population disposera bientôt d'une nouvelle façon d'agir activement dans la lutte aux changements climatiques en récupérant ses matières résiduelles organiques. Je suis persuadé que la réponse sera très favorable », a déclaré le député de la circonscription de Rivière-du-Loup, M. Jean D'Amour.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)

Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la

matière organique au moyen de ces deux procédés. Le Programme a comme objectif de diminuer les émissions de GES ainsi que la quantité de matières organiques destinées à l'élimination. Ce programme est mis de l'avant par le gouvernement du Québec et prévoit un soutien financier d'Infrastructure Canada, qui pourrait atteindre, pour certains projets, jusqu'à un tiers des dépenses acceptées.

- 30 -

SOURCE :

Maxime Sauvageau
Directeur des communications et Conseiller politique
Cabinet du ministre du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Tél. : 418 521-3911

Chantal Dolan
Attachée de presse du
Député de Rivière-du-Loup et
Adjoint parlementaire au ministre des Ressources
naturelles et de la Faune
418 868-0822

INFORMATION :

Relations médias
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Tél. : 418 521-3991



| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Pour nous joindre](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |  [Abonnement](#) |

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002